



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Age de la retraite

Question écrite n° 46136

Texte de la question

M. Denis Merville appelle l'attention de M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre sur la situation des anciens combattants d'Afrique du Nord. Il lui rappelle que, depuis des annees, l'une de leurs revendications essentielles est la retraite anticipee avant l'age de soixante ans. Or, conformement au souhait du President de la Republique, une concertation a eu lieu entre les associations du Front uni, les ministres concernes et le Premier ministre. Les conclusions de cette commission tripartite, dite « commission Chadelat », chiffrent le cout de la retraite anticipee a 151 milliards de francs, ce qui parait difficilement realisable dans le contexte economique actuel. Cependant, certaines associations, telle la FNACA, ont produit un chiffrage de cette mesure s'elevant a 36,6 milliards, mesure qui permettrait de liberer 300 000 emplois, dont pres de 160 000 disponibles sur six ans. Cet ecart particulierement important est difficilement comprehensible. C'est pourquoi il souhaiterait connaitre les raisons qui peuvent le justifier, et notamment les modalites de calcul de chacune des parties concernees. En outre, il aimerait savoir si les services competents du ministere ou ladite commission ont expertise le cout annonce par les associations, certains chiffres - 80 a 95 milliards - ayant parfois ete annonces. A defaut, il lui demande de lui faire connaitre si cette expertise est envisageable, et ce afin de permettre a chacun de juger en pleine connaissance de cause.

Texte de la réponse

Au sujet du souhait exprime de voir les anciens combattants d'Afrique du Nord beneficier d'une retraite anticipee, il peut etre precise a l'honorable parlementaire que, des la fin des travaux de la commission tripartite chargee d'evaluer le cout de cette mesure, les services du departement ministeriel se sont mis en rapport avec ceux du ministere du travail et des affaires sociales pour trouver des solutions. Le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre a deja eu plusieurs entretiens avec le ministre du travail et des affaires sociales. Ils ont recu ensemble le 23 juillet les representants du Front uni, qu'il a egalement accompagnes lors de l'entrevue qui leur a ete accordee par le Premier ministre le 1er aout dernier. Cette reunion a permis d'examiner les attentes du monde combattant et les reponses que peut y apporter le Gouvernement. Le Premier ministre a expose les raisons pour lesquelles les contraintes economiques et budgetaires actuelles ne permettaient pas la mise en oeuvre de la retraite anticipee. Le President de la Republique, qui a egalement recu en audience le Front uni des associations d'anciens combattants d'Afrique du Nord le 18 septembre dernier, a confirme cette prise de position et a assure ses interlocuteurs de son appui pour que les dispositions de solidarite arretees puissent etre rapidement mises en oeuvre. Aussi le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre a propose au Parlement, qui vient de les adopter dans le cadre du debat sur le projet de loi de finances pour 1997, une serie de mesures de solidarite de la nation en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord qui rencontrent aujourd'hui des difficultes economiques et sociales.

Données clés

Auteur : [M. Merville Denis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46136

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 décembre 1996, page 6396

Réponse publiée le : 30 décembre 1996, page 6867